

Conseil municipal du mardi 18 février 2025 à 20H30

Présents :

Le Maire : Gilles CHAROLLAIS

Les adjoints : Gilles HOUSSIN, Christine SATTA,

Les conseillers : Renaud LACK, Patrick ROCHY, Maryline CANIVENQ, Thierry LEE,
GARRIGUES Fabienne, Thierry ICHARD

Procurations :

Aurelie SELBIGER procuration Christine SATTA

Serge ORLUC procuration Gilles HOUSSIN

Absent(s) : CAPDEVILLE Anthony, MANZOCCO Sandrine, MATHIEU Christophe,
FAUROUS Fatma

9 présents, 11 votants (sauf point 1 : 9 votants)

Ouverture de la séance : 20H30

Désignation du secrétaire de séance : Christine SATTA

Rajout du point concernant la démolition de la grange

Votes : 9

Abstention : 0

Contre : 0

Avis favorable

1-Démolition de la grange approbation du devis

Le Maire propose de retenir le devis établi par l'entreprise CHARCZY SEBASTIEN s'élevant à 8550€ HT soit 10260€ TTC.

Votes : 9

Abstention : 0

Contre : 0

Avis favorable

2-Approbation du compte rendu de la réunion du 21 janvier 2025

Votes : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Avis favorable

3- Examen de la déclaration d'intention d'aliéner

Le Maire propose de ne pas exercer son droit de préemption urbain au profit de la CAGV sur l'immeuble, cadastré D742, sis à 451 route de Castillou, d'une superficie de 2600 m².

Votes : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Avis favorable

Le Maire propose de ne pas exercer son droit de préemption urbain au profit de la CAGV sur l'immeuble, cadastré D0607, sis à 390, allée de Mousset, d'une superficie de 1669 m².

Votes : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Avis favorable

4- Protection sociale complémentaire - risque santé : mandat à donner au CDG pour mener une consultation en vue de la mise en place d'une convention de participation

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale introduit pour les employeurs publics territoriaux une obligation de participation financière :

- Pour le **risque prévoyance** : Depuis le 1^{er} janvier 2025,
- Pour le **risque santé** : à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Maire propose de donner mandat au CDG pour effectuer la procédure de mise en concurrence. La commune sera appelée à délibérer une seconde fois pour confirmer l'adhésion au contrat collectif. En cas de désaccord, un autre mode de participation devra être choisi selon les règles de contractualisation légales.

Votes : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Avis favorable

5- Construction de la halle : validation des déclarations de sous-traitance pour les lots 1,2 et 5

Lot 01 - ESBTP pour un montant de 126 972.68 € HT

→ LAGARDE TP pour un montant de 31 437.91 € HT représentant 24.76% du marché

Lot 02 - ECILA Construction pour un montant de 90 242.50 € HT

→ HB CONSTRUCTION pour un montant de 8 000 € HT représentant 8.87% du marché

Lot 05 - PEREZ ET FILS pour un montant de 13 176.66 € HT

→ BESSE ET FILS pour un montant de 4 214.47 € HT représentant 31.98% du marché

En l'absence d'informations plus détaillées sur certaines sous-traitance Monsieur Renault LACK s'abstient.
Monsieur Le Maire lui fera un retour dès qu'il aura les éléments de réponses.

Votes : 10

Abstention : 1

Contre : 0

Avis favorable

6- Construction de la halle : validation des avenants au marché public

LOT 01 :

Plus-value pour le béton désactivé y compris gaines supplémentaires permettant le raccordement entre les deux bâtiments d'un montant de 16 136.86 € HT

Moins-value pour travaux liée à l'aménagement extérieur (barrière levante manuelle, plantation, banc) d'un montant de 10 035 € HT

Soit une plus-value globale de 6101.86 € HT représentant une variation de 4.81%

LOT 02 :

Plus-value pour modification des fondations suite à la descente de charge pour un montant de 6 050 € HT

Soit une plus-value de 6.70%

LOT 03 :

Plus-value pour modification teinte de bardage et ondulation pour un montant de 8 710 € HT

Moins-value sur système d'intégration PV 6 250.99 € HT

Soit une plus-value globale de 2459.01€ HT représentant une variation de 1.30%

LOT 04 :

Plus-value pour modification des portes et ouvertures d'un montant de 1 989.30 € HT

Soit une plus-value de 4.72%

LOT 05 :

Moins-value concernant la modification d'aménagement intérieur pour un montant de 1 513.40 € HT

Soit une moins-value de 11.49%

LOT 08 :

Moins-value pour les travaux d'éclairage extérieurs d'un montant de 4 780.64 € HT

Soit une moins-value de 17.72%

Votes : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Avis favorable

Questions diverses

RN21 : Les travaux avancent bien et lors du COPIL en préfecture, le Préfet a rassuré l'ensemble des membres du comité sur la participation financière de l'État concernant les études préalables pour la suite de la RN21.

Statue de St Caprais : Informations et échanges autour de ce projet « retour de la Statue de St Caprais dans l'église du village ». Nous avons pu échanger sur l'état de cette statue, les travaux à venir, les dossiers de subventions,... qui nous permettront de faire revenir cette statue dans de bonnes conditions dans notre église.

Fin de réunion : 21H45